



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

29 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 27

VOTANTS 32

La séance ouverte à 17 h 30 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Djamila HADDAD, M. Michaël THOMAS, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Ulku YANIK, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Aïcha HIMEUR, M. David PARISON, M. Moumouni Josselyn HOUNMENOU, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Dany GESNOT, Mme Sopha DUONG, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Heidj – Abdelkader OULD-SMAA, Mme Nadège NACRIER, Madame Estelle LUJAN, M. Avci MURAT, Mme Corinne PREDIERI, M. Claude LEGAUX, Mme Marie BENKASSA, M. Philippe COUDROT, Mme Martine NORBERTI, M. Soufiane SEBBARI, Mme Laure SERFASSE, Mme Marie-Noëlle RANCUREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile PAUWELS (donne pouvoir à M. GIRARDIN), M. Abdelkhalak EL HARCHAOUI (donne pouvoir à Monsieur M. Heidj-Abdelkader OULD-SMAA), Mme Léa REGNAULT (donne pouvoir à Mme Sandrine DA CUNHA), M. Xavier LIEHN (donne pouvoir à Mme Sopha DUONG), M. Ghislain GIMBERT (donne pouvoir à madame Laure SERFASSE), M. Belkader CHABY.

M. Julien MAUVIGNANT a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°38/2026 RAPPORTÉE PAR : M. GIRARDIN
SN / GG

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Chaque commune doit être dotée d'une Commission de contrôle des listes électorales, investie de deux missions :

- s'assurer de la régularité des listes électorales, par la consultation lors de ses réunions des décisions d'inscriptions et radiations prises par le Maire, qu'elle peut réformer si elle l'estime nécessaire,
- statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par des électeurs contre les décisions d'inscriptions ou de radiations les concernant.

Le fonctionnement de la Commission est régi par les articles L.19 et R.7 à R.11 du Code Électoral. Elle est composée uniquement de Conseillers municipaux, à l'exclusion des Maires Adjointes et des Conseillers municipaux disposant d'une délégation en matière électorale. Ils sont nommés pour 6 ans ou jusqu'au prochain renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de listes siégeant au Conseil municipal définit leur nombre, suivant l'article L.19 du Code Électoral :

- trois listes et plus : 3 Conseillers municipaux de la liste majoritaire, 1 Conseiller municipal de la première liste d'opposition et 1 Conseiller municipal de la deuxième liste d'opposition,
- deux listes : 3 Conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 Conseillers municipaux de la liste d'opposition,
- une liste : 1 Conseiller municipal, 1 délégué désigné par le Préfet et 1 délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Le Conseil municipal de La Chapelle Saint-Luc étant composé de deux listes, il est nécessaire de désigner 3 conseillers municipaux de la majorité ainsi que 2 Conseillers municipaux de l'opposition, parmi les conseillers désireux de participer aux travaux de cette Commission. Il est également nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement de cette Commission en toutes circonstances, de désigner des membres suppléants, dans les mêmes conditions.

La liste ainsi établie sera soumise à l'approbation du Préfet, qui nommera les membres titulaires et suppléants de la Commission de contrôle des listes électorales par arrêté.

Eu égard aux conditions énumérées ci-dessous, il est proposé de soumettre au Préfet la liste suivante des représentants du Conseil municipal à la Commission de contrôle des listes électorales.

	Titulaire	Suppléant
Majorité	Mme Estelle LUJAN	M. Xavier LIEHN
Majorité	Mme Corinne PREDIERI	M. Claude LEGAUX
Majorité	Mme Martine NORBERTI	Mme Marie-Claude DEFONTAINE
Opposition	M. Belkader CHABY	Mme Marie-Noëlle RANCUREL
Opposition	Mme Laure SERFASSE	M. Ghislain GIMBERT

Après saisine de la commission Administration générale – Budget - Ressources internes du 26 mai 2026.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE SOUMETTRE** au Préfet la liste ci-dessus proposée des représentants du Conseil municipal des membres de la Commission de contrôle des listes électorales.

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

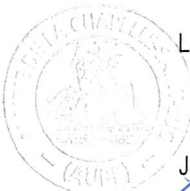
Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	32			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme


Le Maire,
Pour le Maire empêché,
La 1ère Adjointe,
Olivier GIRARDIN
Cécile PAUWELS


Le secrétaire,
Julien MAUVIGNANT

